



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans : pensions de réversion

Question écrite n° 42569

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la loi n° 2003-775 portant réforme des régimes de retraite et sur les conséquences de sa mise en application sur les réversions de pension aux veuves d'artisans. En effet, ces dernières pouvaient jusqu'alors bénéficier de la pension de réversion qui maintenant leur est supprimée et remplacée par une allocation différentielle versée sous condition de ressources. Cette inéquité entre veuves de travailleurs du secteur public et du secteur privé est bien entendu parfaitement injustifiable. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'y mettre un terme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42569

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4891